

Une classe préparatoire intégrée à L'INFOMA



©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr

S'inscrivant dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances mise en place par le Gouvernement, la classe préparatoire intégrée (CPI) de l'Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA) vise à encourager et diversifier l'accès au corps des Techniciens Supérieurs du Ministère de l'Agriculture, spécialité *vétérinaire et alimentaire* (TSMA VA).

Elle facilite l'accès au concours à des jeunes méritants issus de milieux sociaux défavorisés et à des personnes en situation précaires ayant déjà une expérience dans ce domaine.

Le ministère chargé de l'Agriculture manifeste ainsi sa volonté d'accentuer la diversité dans son administration.

Cette classe préparatoire est ouverte à 15 personnes, étudiants ou demandeurs d'emploi, aux ressources modestes, particulièrement motivées et méritantes au regard de leur origine sociale ou géographique et des obstacles qu'elles ont pu rencontrer au cours de leurs études ou leurs vies professionnelles.

Au programme, cours magistraux, stages ou visites de découverte, enseignements méthodologiques et suivi individualisé du parcours. Une partie du cursus est effectuée sur une plate-forme d'enseignement à distance. Les conditions sont optimales pour préparer le concours de TSMA.

La formation est gratuite, les stagiaires ne sont pas rémunérés mais les frais de déplacement, restauration et hébergement sont pris en charge forfaitairement par l'INFOMA. Les stagiaires bénéficient d'une allocation pour la diversité (2000 €) sous réserve d'assiduité.

Intégrer la classe préparatoire

Pour intégrer la CPI, les critères de sélection sont :

- Plafond de ressources fixé à 33 100 euros si aucun point de charge (variable à la hausse selon le niveau de charges sociales)
- Être titulaire d'un diplôme ou titre homologué niveau IV (BAC), ou européen assimilé ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) validés.
- Remplir les conditions générales d'accès aux concours de la fonction publique.

Outre les conditions requises, les candidats sont retenus en fonction de leur motivation et leur intérêt pour le métier de Technicien Supérieur du Ministère chargé de l'Agriculture, spécialité vétérinaire et alimentaire.

Les candidats ont jusqu'au 22 mai 2018 pour s'inscrire et renvoyer leur dossier complet à l'INFOMA.

Les 15 élèves retenus feront leur rentrée en octobre 2018. La formation de la classe préparatoire intégrée est répartie sur 5 mois pour préparer l'épreuve écrite du concours de fin septembre/ début octobre à février ; en alternant des sessions de 10 – 15 jours de présentiel (soit environ 9 semaines) et des périodes intermédiaires de formation à distance. Pour l'épreuve orale du concours, une semaine de préparation est également prévue en présentiel.

La formation en présentiel sera effectuée à l'INFOMA à Corbas (69960), et en partie au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Brioude-Bonnefont à Fontannes (43100).

Téléchargez le [dossier d'inscription](#) et l'adresser par courrier à l'adresse suivante :

INFOMA, secrétariat FORMIN, CPI, 16, rue du Vercors 69960 CORBAS.



web